

Règlement du Concours Promod : JEU DE L'ETE – PLAYLAND
Du mercredi 15 juillet 2026 8h00 au dimanche 16 août 2026 23h59 inclus

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Promod SAS au capital de 11 943 188 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 685 420 606, dont le siège social est situé : Chemin du Verseau à Marcq-en-Baroeul (59700), France, ci-après désignée la « Société organisatrice », organise **du mercredi 15 juillet 2026 8h00 au dimanche 16 août 2026 23h59 inclus**, un jeu entièrement gratuit et sans obligation d'achat, intitulé **Jeu de l'été « Playland »**, **sur la page dédiée sur le site** <http://www.promod.fr/fr-fr/jeu-de-l-ete--gpbltbb9d7ebd6e8baec6> pour la France, la Belgique, le Luxembourg ou <http://www.promod.ch/fr-ch/jeu-de-l-ete--gpbltbb9d7ebd6e8baec6> pour la Suisse.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu gratuit implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites), ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire du pays où se déroule le jeu mais également de tous les pays participants (ci-après les pays considérés) et notamment aux dispositions applicables aux jeux-concours en vigueur.

La participation est ouverte à toute personne physique et domiciliée en France métropolitaine, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse, à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du jeu ainsi que leurs parents directs. La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du/des titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions (il n'est pas possible pour une même personne d'utiliser plusieurs comptes Promod pour participer) ou de fraudes (Utilisation de processus automatisé).

ARTICLE 3 : DESCRIPTIONS & MODALITES DU JEU

La participation au concours est ouverte **du mercredi 15 juillet 2026 8h00 au dimanche 16 août 2026 23h59 inclus par affichage d'un QRcode en magasin, et relais sur Facebook, Tiktok, Instagram, sur les sites promod.fr et promod.ch**

Chaque participant doit remplir un formulaire avec son email.

Il valide l'acceptation du règlement et clique sur le bouton « Je joue » avec réception ou non de la newsletter.

Il clique ensuite sur le bouton « je lance la roue » qui lance une roue type roue de la fortune.

La roue de la fortune s'arrête sur l'offre que le participant a gagnée et précise le lot attribué.

Il est possible de participer plusieurs fois au concours sans dépasser une participation par personne et par jour. Pour pouvoir utiliser les lots attribués, le participant doit être adhérent au programme fidélité Promod Club.

Les participants domiciliés en France sont ensuite directement inscrits au tirage au sort offrant la possibilité de gagner un an de Shopping Promod

Modération & Annulation de participation :

Promod se réserve le droit de refuser et exclure du concours les déclarations :

- Contraires aux bonnes mœurs et valeurs. (Indécentes, obscènes, incitant à la consommation d'Alcool ou au tabagisme)
- Accompagnées de commentaires à caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie) ou à caractère diffamatoire (porter atteinte à l'honneur ou la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale).
- Contraire à la protection des enfants.
- Incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
- A caractère obscène, pornographique ou pédophile.
- Portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteurs, droits d'image, droits voisins ou droits des marques.

Si un participant souhaite retirer sa candidature, il lui suffit d'envoyer un email à l'adresse service@promod.fr en précisant sa demande.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront avertis et auront connaissance de leur gain juste après validation de leur participation et recevront le code promotionnel leur permettant d'utiliser leur gain par email, et directement auprès de leur conseillère de mode en magasin (disponible après identification sur caisse) ou sur leur compte web sur promod.fr rubrique Promod Club « mes offres en cours »

Ils recevront leur gain à l'adresse email indiquée dans le formulaire de participation.

Un participant peut participer plusieurs fois au jeu pendant sa durée afin d'augmenter ses chances de gain (même email) dans la limite d'une seule participation par jour.

Le gagnant de lot « un an de shopping » sera sélectionné par tirage au sort le 15 septembre 2026 au plus tard.

Promod lui adressera un message à l'adresse email renseignée dans le formulaire de participation au plus tard le 18 septembre 2026.

Pour valider son gain, le gagnant sera invité à contacter Promod en retour à l'adresse service@promod.fr en précisant leur nom, prénom, adresse email, dans un délai maximum de 48H qui suit l'annonce de leur gain.

A noter que toutes coordonnées ne répondant pas aux conditions de participations visées à l'article 2 de ce règlement mèneront à l'annulation de la participation et donc du gain. Un nouveau gagnant sera alors sélectionné.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les dotations sont les suivantes :

- 200 bons cadeaux pour la France Belgique Luxembourg d'une valeur de 50€ (soit 10 000€ TTC au total) et 7 bons cadeaux pour la Suisse d'une valeur de CHF 50 (soit 350€ TTC au total)

Ces bons sont valables du 15 juillet 2026 au 31 août 2026 inclus dans les boutiques Promod de France, Belgique, Luxembourg et Suisse.

- 400 bons cadeaux pour la France, Belgique, Luxembourg d'une valeur de 20€ TTC (soit 8 000€ TTC au total) et 10 bons cadeaux pour la Suisse d'une valeur de CHF 20 (soit 200€ TT au total)

Ces bons sont valables du 15 juillet 2026 au 31 août 2026 inclus dans les boutiques Promod de France, Belgique, Luxembourg et Suisse.

- Un code de -20% de réduction à valoir sur l'article le plus cher (hors bijoux);

Ce code est valable du 15 juillet 2026 au 31 août 2026 inclus dans les boutiques Promod de France, Belgique, Luxembourg et Suisse.

- Un code de -30% de réduction à valoir sur l'article le plus cher (hors bijoux) ;

Ce code est valable du 15 juillet 2026 au 31 août 2026 inclus dans les boutiques Promod de France, Belgique, Luxembourg et Suisse.

- Un code de -10% sur les articles de la Nouvelle Collection (hors promotions et bijoux) ;

Ce code est valable du 15 juillet 2026 au 31 août 2026 inclus dans les boutiques Promod de France, Belgique, Luxembourg et Suisse.

Chaque dotation n'est pas échangeable contre des espèces et n'est pas remplacée en cas de perte ou vol.

L'attribution des lots suppose d'avoir adhéré au PROMOD CLUB pour pouvoir en profiter.

L'adhésion au PROMOD CLUB est offerte du 15 juillet 2026 au 31 août 2026 inclus dans toutes les boutiques de France métropolitaine, de Belgique, du Luxembourg et sur promod.fr pour les nouvelles adhérentes au programme. La remise de 2€ s'applique sur les frais d'adhésion au programme de fidélité sous forme d'escompte de caisse. L'offre est non remboursable.

Les attributions de lots sont nominatives et ne peuvent être délivrées à d'autres personnes.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contrevaletur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement (il est entendu toutefois qu'en cas d'événements indépendants de sa volonté, la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux lots proposés, d'autres lots d'une valeur équivalente).

Concernant le bon cadeau, si le montant total du bon n'est pas utilisé, il ne pourra y avoir remise du restant en numéraire. Ce bon n'est utilisable qu'une seule fois sur un seul ticket et ne peut être scindé.

En cas de retour des articles, le montant de la réduction appliquée sur les articles retournés sera perdu.

Concernant le code de réduction de 10%, la remise s'applique sur les articles de la Nouvelle Collection (hors promotions, hors bijoux, lunettes de soleil, articles de seconde vie, retouche, frais de port, frais d'adhésion au programme de fidélité, achat de carte ou E-carte cadeau). La remise est effectuée par escompte de caisse. En cas de retour, le montant de la réduction faite sur les articles retournés sera perdu. Tout échange, avoir ou remboursement est effectué à hauteur du prix payé.

Concernant les codes de réduction de 20% et 30%, la remise s'applique sur l'article le plus cher du ticket. Elle n'est pas cumulable avec toute autre opération commerciale en cours et reste valable sur tous les articles (hors bijoux, lunettes de soleil, articles de seconde vie, retouche, frais de port, frais d'adhésion au programme de fidélité, achat de carte ou E-carte cadeau). La remise est effectuée par escompte de caisse. En cas de retour, le montant de la réduction faite sur les articles retournés sera perdu. Tout échange, avoir ou remboursement est effectué à hauteur du prix payé.

Les dotations seront envoyées aux gagnants à la suite de leur participation à l'adresse email indiquée à nos équipes lors d'envoi du formulaire de participation rempli.

Les attributions des lots sont nominatives et ne peuvent être délivrées à d'autres personnes.

- 1 an de shopping par tirage au sort

Chaque Participant domicilié en France sera inscrit automatiquement pour le tirage au sort permettant de gagner un an de shopping promod sous forme de ecartes cadeaux (600€ de gain répartis en 4 ecartes cadeaux de 150€)

La carte cadeau est valable sur le site promod.fr et dans les boutiques Promod en France métropolitaine, Belgique, Suisse et Luxembourg. La carte cadeau peut être dépensée en une ou plusieurs fois. Elle permet au gagnant de régler un montant égal à sa valeur ou supérieur moyennant le règlement du complément.

Les bons cadeaux ne sont pas échangeables contre des espèces et ne sont pas remplacés en cas de perte ou vol. En cas de retour, votre carte cadeau sera remboursée sous forme d'avoir. Les conditions générales des carte cadeaux sont consultables sur le site promod.fr.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement (il est entendu toutefois qu'en cas d'évènements indépendants de sa volonté, la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment le lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente).

Promod ne pourrait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours, ses modalités et/ou les prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

Le gagnant des 1an de shopping sera averti par email au plus tard le 18 septembre 2026.

ARTICLE 6 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de Propriété littéraire et artistique ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

Ce jeu est réalisé dans les magasins Promod, sur les sites internet promod.fr, promod.ch et en relai sur les comptes personnels de Promod qui ne conserve aucune données nominatives concernant les participants du jeu concours.

Promod demandera par email uniquement aux gagnants potentiels du concours : son pays de résidence, son nom, prénom, email. Ces données ont pour but de remettre la dotation aux gagnants, elles ne seront pas conservées par Promod ni transmises à un partenaire tiers.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de force majeure ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait et sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse lui être réclamée.

ARTICLE 9 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de Maître Julien MARLIERE, Huissier de Justice à SCP Alain KINGET - Julien MARLIERE - 51 Boulevard de Strasbourg, 59000 Lille.

Ce règlement peut être consulté à tout moment sur le Site à l'url suivant : https://eu-assets.contentstack.com/v3/assets/blt2bc61eb6d63f8631/blta68ec3384375c946/reglement_ROMOD_Jeu_Playland_2026.pdf pendant toute la durée du jeu, telle que précisée à l'article 1er ci-avant.

Il peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée du jeu auprès de la Société organisatrice, à l'adresse postale suivante : Promod – Service web, Chemin du Verseau, 59700 Marcq-en-Baroeul ; ou par e-mail pour la France, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse : service@promod.fr.

Les frais postaux seront remboursés au tarif lent en vigueur en France, sur simple demande formulée dans le courrier de demande de règlement.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société organisatrice.

ARTICLE 11 : LITIGES

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le présent Jeu est soumis loi et juridictions du territoire sur lequel le jeu se déroule

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à la Société Organisatrice dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante – Promod – Service Client Web – « Jeu de l'été : Playland » - Chemin du Verseau 59700 Marcq-en-Baroeul.